

Organismes subventionnaires	Programmes	Informations diffusées	Date	Source		
CRSNG	Tous les programmes du CRSNG	<p><b>Prolongation de la période de validité des subventions</b> Le CRSNG et le CRSH reconnaissent que les activités de recherche qu'ils financent peuvent être retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Les établissements postsecondaires peuvent immédiatement approuver, à la demande des titulaires, une prolongation d'un maximum de 12 mois de la période de validité des subventions des organismes qui prennent fin entre le 1er février 2020 et le 31 mars 2021 inclusivement. Cette disposition s'applique à toutes les subventions, qu'elles aient été prolongées de n'importe quelle période ou pour n'importe quelle raison auparavant (y compris, le cas échéant, les prolongations automatiques). Cette disposition n'aura aucune incidence sur les subventions accordées dans le cadre des concours de l'automne 2020. Le but est de permettre aux titulaires de continuer à dépenser leurs fonds et aux établissements de reporter le traitement des fonds résiduels de la subvention (conformément aux Lignes directrices du Fonds général de recherche du CRSNG et du CRSH). Les établissements doivent conserver un dossier complet et exact des subventions dont la période de validité est prolongée. Le mécanisme que les établissements devront employer pour informer les organismes des détails de ces prolongations sera déterminé et communiqué dans un avenir proche.</p> <p><b>Rapports financiers</b> Pour ce qui est du rapprochement annuel des subventions actives 2019-2020 (1er avril 2019 au 31 mars 2020), la date limite de présentation des rapports financiers (formulaires 300 et 301) a été reportée au 30 septembre 2020.</p> <p><b>Déplacements et annulation des déplacements</b> Le CRSNG confirme qu'outre les frais dont il est question dans un message antérieur des trois organismes concernant l'annulation des plans de déplacement des chercheurs et des membres de leur équipe, d'autres dépenses non remboursables pourraient être engagées par suite de l'annulation de ces déplacements ou réunions en raison de la pandémie de COVID-19. Si les dépenses avaient été admissibles dans l'éventualité où le déplacement ou la réunion aurait eu lieu, ces dépenses habituellement non remboursables pourront être remboursées à même la subvention.</p> <p><b>Autres dépenses exceptionnelles</b> Outre le remboursement des dépenses non remboursables au titre des déplacements et des réunions, comme on vient de le mentionner, le CRSNG reconnaît que d'autres frais peuvent être engagés dans certains cas relativement à des engagements financiers en cours, comme la rémunération du personnel à même les subventions de l'organisme. Par exemple, on peut recommander ou imposer l'auto-isolément à des personnes qui reçoivent un salaire ou une allocation à même la subvention ou encore il est possible que celles-ci ne soient pas en mesure de travailler ou de faire du télétravail pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19. Le CRSNG confirme que les frais non pris en charge par d'autres sources de financement au sein de l'établissement peuvent être payés à même la subvention à la condition que ces frais aient été admissibles en temps normal à ce type de paiement.</p> <p><b>Rapports de recherche</b> Tous les titulaires devant remettre un rapport de recherche au CRSNG bénéficient de quatre semaines supplémentaires (période qui sera révisée au besoin).</p>	25-mars	<a href="https://www.nserc-crsng.gc.ca/Media-Media/NewsRelease-CommuniquedePresse_fra.asp?ID=1139">https://www.nserc-crsng.gc.ca/Media-Media/NewsRelease-CommuniquedePresse_fra.asp?ID=1139</a>		
		<p><b>Financement des frais courants et supplémentaires liés aux activités de recherche menées pendant la pandémie de COVID-19</b> Les IRSC, le CRSNG et le CRSH savent qu'en raison des nouvelles circonstances entourant la pandémie de COVID-19, les titulaires de subvention et les équipes de recherche pourraient devoir non seulement continuer de s'acquitter des frais courants liés à la recherche, mais aussi assumer des frais supplémentaires dans le cadre d'activités financées par un organisme subventionnaire qui ne seraient normalement pas engagés (par exemple, pour les déplacements et la rémunération). Les organismes comptent faire preuve de souplesse pour soutenir les titulaires de subvention pendant cette période et reconnaissent que certains de ces frais pourraient être payés à même les fonds de subvention. Par conséquent, ils s'en remettent aux établissements administrateurs pour déterminer si les frais supplémentaires concordent avec les principes et les directives énoncés dans le Guide d'administration financière des trois organismes (et si elles sont jugées admissibles, ces dépenses pourront être payées à même les fonds de subvention).</p> <p>Par ailleurs, les organismes comprennent que certaines activités de recherche qui étaient prévues ne peuvent pas être réalisées en raison de la fermeture des établissements de recherche, qui oblige la majorité des gens à travailler à distance, s'il est même possible pour eux de travailler. Ils considèrent donc que l'admissibilité des membres des équipes de recherche à une rémunération à même les fonds de subvention demeure valide dans le contexte actuel (et que ces personnes devraient continuer d'être rémunérées).</p>	21-avr			
	Appel de propositions Canada-Royaume-Uni dans le domaine des technologies quantiques	La date limite de présentation de la déclaration d'intérêt est reportée au 8 juin 2020. Les deux organismes subventionnaires répondront ensemble aux candidats ayant soumis une déclaration d'intérêt au plus tard le 12 juin 2020.	30-mars			
	Bourses de recherche de 1er cycle (BRPC)	La date limite de présentation des demandes est suspendue. Le CRSNG continuera d'accepter les demandes après le 1er mai 2020, sans pénalité.	25-mars			

	<p><b>Le programme est-il annulé?</b> Non. Le Programme de BRPC pour l'été 2020 se poursuivra, même si un stage est raccourci ou annulé.</p> <p><b>Que se passera-t-il si l'université n'est pas ouverte en mai? Sera-t-il possible de faire un stage plus court (moins de 12 semaines)?</b> Si l'université est toujours fermée en mai, les stages du Programme de BRPC pourront débuter lorsque l'université rouvrira ses portes plus tard au cours de l'été. Le CRSNG respectera ses engagements relatifs au versement du plein montant de la bourse et l'exigence pour l'université de verser un supplément d'au moins 25 % de la valeur de la bourse demeure en vigueur. Le stage ne doit pas nécessairement durer 12 semaines si la date de réouverture de l'université ne permet pas un stage de cette durée.</p> <p><b>Est-il possible de mener des projets de travail virtuels?</b> Oui. Le CRSNG recommande fortement aux étudiants et aux directeurs de recherche d'examiner la possibilité de faire du télétravail. Les projets de recherche proposés qui ne peuvent pas être menés à distance (p. ex., les travaux de laboratoire) peuvent être remplacés par une activité qui peut l'être (p. ex., une analyse des données existante ou un examen de la littérature). Si le projet de recherche proposé change considérablement, le CRSNG doit en être informé. La supervision doit se faire par vidéobavardage, téléconférence ou courriel. Les projets qui seront menés à distance doivent être indiqués dans la liste des candidats recommandés. Dans le cas où les universités ouvriraient au cours de l'été, ces projets peuvent de nouveau être menés sur le campus.</p> <p><b>Que se passe-t-il si l'université reste fermée tout l'été?</b> Dans le cas imprévu où l'université resterait fermée tout l'été et qu'aucun télétravail, y compris les projets de travail virtuel ou menés à partir de la maison, ne puisse être effectué, le CRSNG versera quand même le plein montant de 4 500 \$. Nous explorons diverses options quant à la façon dont nous pourrions aider les établissements en ce qui concerne le versement du supplément de 25 %, dans ce cas extrême.</p> <p><b>Sera-t-il possible de poursuivre les projets à temps partiel cet automne?</b> Non. Le CRSNG respectera ses engagements relatifs au versement du plein montant de la bourse quelle que soit la durée du stage. Si les étudiants et leur directeur de recherche souhaitent poursuivre leur projet à temps partiel lorsque les cours auront repris, ils devront le faire en utilisant des fonds autres que ceux du Programme de BRPC. Le Programme de BRPC a pour but d'apporter aux étudiants une expérience de travail en recherche en milieu universitaire et le CRSNG estime que le travail à temps plein est le meilleur moyen de le faire.</p> <p><b>La date d'entrée en vigueur des BRPC de 2020 peut-elle être reportée à 2021?</b> Les universités peuvent décider de reporter les projets de recherche jusqu'à l'été 2021, mais la bourse devra provenir du quota de BRPC qui leur sera attribué pour 2021. Il n'est pas possible de transférer une bourse d'un exercice à l'autre.</p> <p><b>Le titulaire d'une BRPC peut-il choisir de reporter la date d'entrée en vigueur de sa bourse à la session d'automne ou d'hiver?</b> Oui, les étudiants peuvent reporter leur bourse de la session d'été à la session d'automne ou d'hiver, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité à ce moment-là. Tout comme pour la session d'été, pendant qu'ils sont titulaires d'une BRPC les étudiants peuvent prendre un maximum d'un cours pendant la session d'automne ou d'hiver, et ils doivent travailler à temps plein à leur projet appuyé par la BRPC. Si le nom de l'étudiant figure sur la liste des candidats recommandés qui a été présentée, le CRSNG doit en être informé. Si les universités demeurent fermées en septembre, le CRSNG étudiera la possibilité de sessions d'automne écourtées.</p> <p>Un directeur de recherche peut-il décider de ne pas offrir la BRPC ou de reporter le projet à la session d'automne ou d'hiver? Si un directeur de recherche décide de ne pas superviser un étudiant pendant la session d'été et qu'une offre a déjà été faite à l'étudiant, c'est à l'université qu'il incombe de décider si l'offre peut être annulée ou non. Comme cela se fait habituellement dans le cas des BRPC, si la demande d'un étudiant a déjà été présentée au CRSNG, l'université doit respecter ses engagements relatifs aux versements aux étudiants, y compris le supplément d'au moins 25 %, même si le directeur de recherche ne supervisera pas l'étudiant.</p>	17-avr	Note de service intitulée FAQ sur le Programme BRPC au sujet de la COVID-19 (version 2) transmise aux agents de liaison des bourses le 15 avril, par Annemarie Fraser, administratrice de programme, Division des programmes de bourses au CRSNG		
Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) – lettres d'intention	La date limite de présentation des lettres d'intention est reportée au 1er juin 2020.	25-mars	<a href="https://www.nserc-crsng.gc.ca/Media/Media/NewsRelease/CommuniqueDePresse_fra.asp?ID=1139">https://www.nserc-crsng.gc.ca/Media/Media/NewsRelease/CommuniqueDePresse_fra.asp?ID=1139</a>		
Subventions de développement des compétences en communication scientifique (phase pilote)	La date limite de présentation des demandes est reportée au 15 juin 2020.	25-mars			
Bourses commémoratives E.W.R. Steacie	La date limite de présentation des demandes est reportée au 7 juillet 2020.	25-mars			
Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M)	La date d'ouverture du Portail de recherche pour que les étudiants puissent accepter ou refuser leur bourse a été reportée au 15 avril 2020.	25-mars			
	Les candidats qui pourraient avoir besoin d'un prolongement de la fenêtre de 21 jours mentionnée ci-dessus pour accepter leur bourse doivent communiquer avec l'agence appropriée. Les quotas de bourses par établissement sont prolongés jusqu'au prochain cycle de concours. La date limite du 1er décembre 2020 pour la présentation des demandes demeure inchangée pour le moment.	31-mars			
Bourses d'études supérieures du CRSNG et Bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (bourses ES D/BESC-D)	La diffusion des résultats du concours de bourses ES D/BESC-D de 2020 se déroulera comme prévu. Les résultats devraient être diffusés en avril. Si des retards surviennent, le CRSNG vous en avisera dès que possible.	25-mars			
Subventions à la découverte	La diffusion des résultats du concours de subventions à la découverte de 2020 se déroulera comme prévu. Les résultats devraient être affichés dans le Portail de recherche d'ici la mi-avril. Si des retards surviennent, le CRSNG vous en avisera dès que possible. Les résultats affichés concerneront les subventions à la découverte (individuelles), les subventions à la découverte en physique subatomique, les suppléments aux subventions à la découverte en recherche nordique, les suppléments Tremplin vers la découverte, les suppléments d'accélération à la découverte et les subventions à la découverte axées sur le développement.	25-mars			

		<p>La diffusion des résultats du concours de subventions à la découverte de 2020 est retardée. Les résultats devraient être affichés dans le Portail de recherche au cours de la semaine du 20 avril.</p> <p>Les résultats affichés porteront sur les subventions à la découverte (individuelles), les subventions à la découverte en physique subatomique, les suppléments aux subventions à la découverte en recherche nordique, les suppléments Tremplin vers la découverte, les suppléments d'accélération à la découverte et les subventions à la découverte axées sur le développement.</p>	16-avr			
		<p><b>Prolongation des subventions à la découverte</b></p> <p>Pour atténuer les répercussions de la COVID-19 et appuyer l'ensemble de nos chercheurs et du personnel hautement qualifié, nous offrons à tous les titulaires d'une subvention à la découverte active la possibilité de prolonger leur subvention avec le versement des fonds pendant une année selon leur niveau de financement actuel. Cette mesure s'applique notamment aux candidats retenus récemment à l'issue du concours 2020. Les titulaires qui devaient présenter une demande au concours 2021 peuvent choisir de ne pas demander de financement au cours de l'été ou de l'automne à venir en ces temps difficiles.</p> <p>La prolongation d'un an sera accordée pour plusieurs programmes : subventions à la découverte, subventions à la découverte en physique subatomique (individuelles, de projet ou appui aux ressources majeures), suppléments aux subventions à la découverte en recherche nordique et subventions à la découverte axées sur le développement. Le CRSNG communiquera avec les titulaires et les universités afin de leur donner des précisions sur la marche à suivre pour confirmer la prolongation des subventions.</p> <p>Compte tenu de ces prolongations, le concours 2021 de subventions à la découverte s'adressera aux nouveaux candidats (chercheurs qui ne détiennent aucune subvention à la découverte) et à ceux qui choisiront de ne pas accepter la prolongation de leur subvention. Nous vous communiquerons plus de détails à mesure que nous mettrons en place les mécanismes nécessaires à cette démarche.</p> <p>Si vous avez des questions, vous pouvez aussi envoyer un courriel à la Division des subventions de recherche du CRSNG à l'adresse <a href="mailto:resgrant@nserc-crsng.gc.ca">resgrant@nserc-crsng.gc.ca</a>.</p>	08-avril			
		<p><b>Quelle est la situation concernant le concours 2021 des subventions à la découverte?</b></p> <p>Le concours 2020 des subventions à la découverte se tiendra comme prévu. Pour soutenir nos chercheurs et le personnel qu'ils appuient à même leur subvention tout au long de la pandémie de COVID-19, nous offrons aux titulaires actuels qui devaient présenter une demande cette année pour le concours 2021 la possibilité de faire prolonger leur subvention avec le versement des fonds pendant une année selon leur niveau de financement actuel. Cette prolongation sera accordée pour plusieurs programmes : subventions à la découverte, subventions à la découverte en physique subatomique (individuelles, de projet ou appui aux ressources majeures), suppléments aux subventions à la découverte en recherche nordique et subventions à la découverte axées sur le développement.</p> <p>Le concours 2021 de subventions à la découverte s'adressera aux nouveaux candidats (chercheurs qui ne détiennent aucune subvention à la découverte ou subvention à la découverte en physique atomique) et à ceux qui choisiront de ne pas accepter la prolongation de leur subvention. Les chercheurs pourront aussi demander comme d'habitude un supplément à la subvention à la découverte en recherche nordique, une subvention d'outils et d'instruments de recherche ou une subvention de temps-navire. Les candidats auront accès au Portail de recherche à partir du début de mai 2020 pour présenter leur avis d'intention de présenter une demande. Si un retard est à prévoir, nous vous en informerons dès que possible.</p> <p><b>Je suis censé agir comme pair évaluateur pour le concours 2021 de subventions à la découverte. Que va-t-il se passer?</b></p> <p>Le CRSNG apprécie au plus haut point l'important apport des pairs évaluateurs. Nous aurons encore besoin de votre expertise pour le concours 2021 des subventions à la découverte. Nous communiquerons avec les pairs évaluateurs pour faire le suivi concernant ce concours.</p> <p><b>La période de validité de ma subvention à la découverte prendra fin le 31 mars 2021. Dois-je accepter la prolongation de ma subvention avec le versement des fonds pendant une année?</b></p> <p>Non. Vous n'êtes pas tenu d'accepter la prolongation d'un an. Nous vous communiquerons de l'information détaillée sur la façon de refuser la prolongation.</p>	08-avr			

		<p><b>La période de validité de ma subvention à la découverte, de ma subvention à la découverte en physique subatomique (individuelle ou de projet), de ma subvention d'appui aux ressources majeures en physique subatomique, de ma subvention à la découverte axée sur le développement ou de mon supplément à la subvention à la découverte en recherche nordique prendra fin après le 31 mars 2021. Suis-je admissible à une prolongation de ma subvention ou de mon supplément avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Oui. Tous les titulaires actuels d'une subvention à la découverte, d'une subvention à la découverte en physique subatomique (individuelle ou de projet), d'une subvention d'appui aux ressources majeures en physique subatomique, d'une subvention à la découverte axée sur le développement ou d'un supplément à la subvention à la découverte en recherche nordique, y compris ceux ayant obtenu leur subvention à l'issue du concours 2020, sont admissibles à la prolongation avec le versement des fonds pendant une année. Le CRSNG accorde actuellement la priorité aux subventions dont la période de validité prendra fin le 31 mars 2021. Nous ferons un suivi auprès de vous à mesure que nous mettrons en place les mécanismes nécessaires à cette démarche.</p> <p><b>La période de validité de ma subvention à la découverte a déjà été prolongée. Suis-je admissible à la prolongation de ma subvention avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Oui. Vous êtes admissible à la prolongation avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19, que vous ayez déjà obtenu ou non une prolongation avec le versement des fonds.</p> <p><b>Serai-je admissible à une prolongation supplémentaire de ma subvention à la découverte à l'avenir si j'accepte la prolongation avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Oui. L'acceptation de la prolongation avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19 n'aura aucune incidence sur votre admissibilité à d'autres prolongations par la suite comme celles accordées pour des congés familiaux et congés de maladie, le report d'un versement, la prolongation automatique d'un an pour utiliser les fonds accumulés et la prolongation d'un an offerte aux chercheurs en début de carrière.</p>	08-avr		
		<p><b>La période de validité de mon supplément à la subvention à la découverte en recherche nordique prendra fin le 31 mars 2021. Suis-je admissible à une prolongation de mon supplément avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Oui. Le CRSNG fera un suivi en communiquant directement avec les titulaires d'un supplément à la subvention à la découverte en recherche nordique dont la période de validité prendra fin le 31 mars 2021 afin de les aider à s'y retrouver dans les étapes suivantes et de leur expliquer les différentes options.</p> <p><b>La période de validité de ma subvention à la découverte en physique subatomique (individuelle, de projet ou appui aux ressources majeures) prendra fin le 31 mars 2021. Suis-je admissible à la prolongation de ma subvention avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Oui. Le CRSNG fera un suivi en communiquant directement avec les titulaires d'une subvention à la découverte en physique subatomique (individuelle, de projet ou appui aux ressources majeures) dont la période de validité prendra fin le 31 mars 2021 afin de les aider à s'y retrouver dans les étapes suivantes et de leur expliquer les différentes options.</p> <p><b>La période de validité de ma subvention à la découverte axée sur le développement prendra fin le 31 mars 2021. Suis-je admissible à la prolongation de ma subvention avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Oui. Le CRSNG fera un suivi en communiquant directement avec les titulaires d'une subvention à la découverte axée sur le développement dont la période de validité prendra fin le 31 mars 2021 afin de les aider à s'y retrouver dans les étapes suivantes et de leur expliquer les différentes options.</p> <p><b>La période de validité de mon supplément d'accélération à la découverte prendra fin le 31 mars 2021. Suis-je admissible à la prolongation de mon supplément avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b>  Non. Les suppléments d'accélération à la découverte ne sont pas admissibles à la prolongation avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19. Toutefois, vous pouvez dépenser les fonds de votre supplément tout au long de la période de validité de votre subvention à la découverte active, y compris pendant une prolongation.</p>	08-avr		
		<p><b>Comment le Programme de subventions à la découverte viendra-t-il en aide aux candidats au concours 2021 touchés par la pandémie de COVID-19?</b>  Le CRSNG est conscient que la recherche de tous les chercheurs accusera un retard et subira des répercussions en raison de la pandémie de COVID-19. Les pairs évaluateurs en tiendront compte dans l'examen des demandes. Nous vous donnerons des précisions à cet égard dès que possible.</p> <p><b>Où puis-je obtenir plus d'information?</b>  Le CRSNG fera un suivi en communiquant directement avec tous les candidats et les pairs évaluateurs pour le concours 2021 des subventions à la découverte afin de les aider à s'y retrouver dans les étapes suivantes et de leur expliquer les différentes options. Comme toujours, nous prévoyons de tenir des webinaires à l'approche du concours pour répondre à vos questions. Entre-temps, veuillez consulter le site Web du CRSNG, que nous mettons à jour régulièrement.</p>	08-avr		
	Processus d'appel pour le Programme de subventions à la découverte	La date limite pour faire appel est repoussée au 31 juin 2020.	25-mars		

Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche (OIR)	La diffusion des résultats du concours de subventions d'OIR de 2020 se déroulera comme prévu. Les résultats devraient être affichés dans le Portail de recherche d'ici la mi-avril. Si des retards surviennent, le CRSNG vous en avisera dès que possible.	25-mars		
	<b>Je suis actuellement titulaire d'une subvention d'outils et d'instruments de recherche (OIR) du CRSNG. Suis-je admissible à la prolongation de ma subvention avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b> Non. Les subventions d'OIR ne sont pas admissibles à la prolongation avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19. Les titulaires d'une subvention d'OIR ou d'une subvention d'OIR en physique subatomique (catégorie 1, 2 ou 3) peuvent demander immédiatement, par l'intermédiaire de leur établissement, une prolongation pouvant atteindre 12 mois d'une subvention du CRSNG dont la période de validité a pris ou prendra fin entre le 1er février 2020 et le 31 mars 2021. Cette mesure s'applique à toutes les subventions, que le titulaire ait déjà obtenu ou non une prolongation pour n'importe quelle raison (notamment, s'il y a lieu, une prolongation automatique). Le but est de permettre aux titulaires de continuer à dépenser les fonds de leur subvention et aux établissements de retarder le traitement du solde de la subvention (conformément aux Lignes directrices du Fonds général de recherche pour le CRSNG et le CRSH).	08-avr		
Subvention de temps-navire	<b>Je suis actuellement titulaire d'une subvention de temps-navire du CRSNG. Suis-je admissible à la prolongation de ma subvention avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19?</b> Non. Les subventions de temps-navire ne sont pas admissibles à la prolongation avec le versement des fonds pendant une année pour appuyer les chercheurs durant la pandémie de COVID-19. Les titulaires d'une subvention de temps-navire peuvent demander immédiatement, par l'intermédiaire de leur établissement, une prolongation pouvant atteindre 12 mois d'une subvention du CRSNG dont la période de validité a pris ou prendra fin entre le 1er février 2020 et le 31 mars 2021. Cette mesure s'applique à toutes les subventions, que le titulaire ait déjà obtenu ou non une prolongation pour n'importe quelle raison (notamment, s'il y a lieu, une prolongation automatique). Le but est de permettre aux titulaires de continuer à dépenser les fonds de leur subvention et aux établissements de retarder le traitement du solde de la subvention (conformément aux Lignes directrices du Fonds général de recherche pour le CRSNG et le CRSH).	08-avr		
Subventions de recherche et développement coopérative	Les résultats de toutes les demandes de subventions seront communiqués sous peu; on s'attend à des retards mineurs seulement.	25-mars		
Subventions Alliance (option 1)	Le CRSNG continue d'accepter les demandes. Les candidats peuvent s'attendre à des retards dans les délais de traitement, en fonction de la capacité des pairs évaluateurs et du personnel du CRSNG. Le CRSNG devrait communiquer en avril la réponse aux candidats ayant présenté les demandes pour lesquelles nous avons reçu les résultats des évaluations externes avant le 12 mars 2020.	25-mars		
Subventions Alliance (option 2)	La première réunion du comité d'évaluation est reportée à juin 2020.	25-mars		
Subventions Alliance relatives à la COVID-19	L'organisme offre un soutien pouvant atteindre 15 millions de dollars pour stimuler les collaborations entre, d'une part, les chercheurs universitaires et, d'autre part, et les secteurs public et à but non lucratif et l'industrie afin de relever des défis techniques et de recherche liés à la pandémie. Il offre immédiatement un soutien pouvant atteindre 50 000 \$ pour des projets d'un an.  Le CRSNG traitera ces demandes de manière accélérée. Les partenaires ne sont pas tenus de fournir une contribution en espèces pour pouvoir participer à un projet, mais ils doivent s'impliquer activement tout au long du processus de recherche, depuis la conception jusqu'à l'utilisation de l'expertise ou des résultats de la recherche.	31-mars		
	Si votre demande de subvention Alliance relative à la COVID-19 est retenue, vous pourriez obtenir des ressources supplémentaires dans le cadre d'un partenariat entre le CRSNG et Mitacs en vue de renforcer les collaborations de recherche. Les organismes partenaires admissibles peuvent, à un coût réduit, intégrer des stages financés par Mitacs à un projet lié à la COVID-19 appuyé par une subvention Alliance. Pour profiter de cette occasion, veuillez communiquer avec Noha Gerges, directrice du développement des affaires à Mitacs (ngerges@mitacs.ca).	21-avr		
Prix Synergie	La date limite pour la présentation des mises en candidature est reportée au 1er juin 2020.	25-mars		
Subventions De l'idée à l'innovation (INNOV)	La date limite du 30 mars 2020 pour la présentation des demandes est reportée au 22 juin 2020. L'évaluation des demandes présentées en janvier 2020 ne sera pas touchée par ces changements.	25-mars		
Subventions d'engagement partenarial pour les collègues et subventions de recherche et développement appliquée (RDA)	L'évaluation des demandes présentées en janvier 2020 ne sera pas touchée par ces changements.	25-mars		
	Le CRSNG continuera de recevoir les demandes, mais les délais de traitement dépendront en partie de la disponibilité des évaluateurs externes, en particulier pour les subventions de RDA.	30-mars		
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	Le concours de subventions de renforcement de l'innovation de 2020 est suspendu jusqu'à nouvel ordre.	25-mars		
Odyssée des sciences	L'édition de 2020 de l'Odyssée des sciences qui devait avoir lieu du 2 au 17 mai 2020 est annulée.	31-mars		
Médaille d'or Gerhard-Herzberg en sciences et en génie du Canada, Prix Brockhouse du Canada pour la recherche interdisciplinaire en sciences et en génie et Prix John-C.-Polanyi du CRSNG	La date limite pour la présentation des mises en candidature à ces prix est reportée au 1er mai 2020.	25-mars		

	PromoScience	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) permet une certaine souplesse en ce qui concerne les programmes pour permettre aux titulaires de subvention de s'adapter à la mise en œuvre virtuelle. Le CRSNG s'attend à ce que les titulaires d'une subvention réalisent dans la mesure du possible le programme qui a été proposé à l'origine et évalué par le comité de sélection. Toutefois, les titulaires peuvent adapter leur méthode de mise en œuvre sans demander l'autorisation du CRSNG pour autant que le public cible et le contenu du programme demeurent similaires. De même, ils peuvent adapter le budget en fonction des dépenses liées à la mise en œuvre virtuelle sans demander l'autorisation du CRSNG pour autant que les nouvelles dépenses soient admissibles selon le Guide des subventions du Programme PromoScience. Toute question concernant l'admissibilité de dépenses ou des changements importants touchant le public cible ou le contenu du programme devrait être résumée dans un courriel et transmise aux fins d'examen et d'approbation à <a href="mailto:promoscience@nserc-crsng.gc.ca">promoscience@nserc-crsng.gc.ca</a>.</p> <p>Nous avons déjà communiqué aux titulaires et aux responsables des subventions de recherche concernés les nouvelles règles régissant la prolongation des subventions, la production des rapports et l'admissibilité pour le concours actuel (2020). Dans le cas des candidats au concours de 2020 détenant une subvention dont la période de validité prendra fin le 31 décembre 2020, la date limite pour présenter une demande de prolongation est le 31 juillet 2020. Tous les autres titulaires peuvent demander une prolongation avant la fin de la période de validité de leur subvention. Les demandes de report devraient être présentées au plus tard le 1er décembre de chaque année afin que le CRSNG ait suffisamment de temps pour les traiter.</p> <p>Le concours PromoScience de 2020 aura lieu comme prévu.</p>	12-mai			
CRSH	Tous les programmes du CRSH	<p><b>Prolongation de la période de validité des subventions</b> Le CRSH reconnaît que les activités de recherche financées peuvent être retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Les établissements d'enseignement peuvent dès maintenant approuver les demandes de prolongation maximale de 12 mois pour les subventions du CRSH qui se terminent entre le 1er février 2020 et le 31 mars 2021, inclusivement. Les chercheurs devraient en faire la demande auprès de leur établissement. Cette disposition s'applique à toutes les subventions, qu'elles aient été prolongées de n'importe quelle période ou pour n'importe quelle raison auparavant (y compris les prolongations automatiques). Cette disposition n'a pas de conséquences sur les subventions accordées dans les concours de l'automne 2020. Cette disposition permettra aux titulaires de continuer à utiliser leurs fonds et aux établissements de reporter le traitement des fonds résiduels de la subvention, conformément aux Lignes directrices du Fonds général de recherche (CRSH et CRSNG uniquement). Les établissements doivent maintenir des dossiers complets et exacts sur les subventions faisant l'objet d'une prolongation. Le mécanisme permettant aux établissements d'informer les organismes des détails de ces prolongations sera déterminé et communiqué dans un avenir proche.</p>	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
		<p><b>Rapports financiers</b> Pour ce qui est du rapprochement annuel des subventions actives 2019-2020 (1er avril 2019 au 31 mars 2020) du CRSH et des CRC, la date limite de présentation des rapports financiers (formulaires 300 et 301) a été reportée au 30 septembre 2020.</p>	27-mars			
		<p><b>Déplacements et annulation des déplacements</b> Le CRSH reconnaît qu'en plus des frais d'annulation des déplacements prévus, qui ont déjà fait l'objet d'un message des trois organismes, des chercheurs et des membres de leur équipe pourraient engager d'autres dépenses non remboursables par suite de l'annulation de ces déplacements et (ou) réunions en raison de la pandémie de COVID-19. Si les dépenses avaient été admissibles dans l'éventualité où le déplacement ou la réunion aurait eu lieu, ces dépenses habituellement non remboursables pourront être remboursées à même la subvention.</p>	25-mars			
		<p><b>Autres dépenses exceptionnelles</b> Le CRSH reconnaît que d'autres frais peuvent être engagés dans certains cas d'engagements financiers en cours, comme les salaires ou les allocations du personnel à même les subventions de l'organisme. Par exemple, il est possible que certaines de ces personnes doivent s'isoler volontairement. Il est aussi possible que celles-ci ne soient pas en mesure de travailler ou de faire du télétravail pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19. Le CRSH confirme que ces frais non pris en charge par d'autres sources de financement au sein de l'établissement peuvent être payés à même la subvention à la condition que ces frais aient été admissibles en temps normal à ce type de paiement.</p>	25-mars			
		<p><b>Extranet du CRSH pour les candidats</b> En raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, le CRSH a créé un nouveau processus pour communiquer les résultats aux candidats. Il s'agit d'une nouvelle plateforme : l'Extranet du CRSH pour les candidats. Grâce à ce site sécurisé, les candidats pourront accéder aux résultats de leurs demandes de financement. Ils recevront par courriel l'information nécessaire pour activer leur compte. Une fois les documents relatifs aux résultats téléchargés, les candidats recevront un autre courriel les invitant à les consulter.</p>	1er mai			
		6e appel à propositions de l'Open Research Area	Aucun changement au calendrier du programme n'est prévu à ce moment. Le processus de sélection se déroulera sous la forme d'une réunion virtuelle pour l'évaluation du mérite.		20-avr	
Aide aux revues savantes	Aucun changement aux dates limites du programme n'est prévu à ce moment.	25-mars				
Appel à propositions Horizon 2020 – Migration	Aucun changement aux dates limites de l'occasion de financement n'est prévu à ce moment. Cependant, les chercheurs canadiens faisant partie d'une équipe européenne et qui doivent soumettre une demande au CRSH, peuvent demander une prolongation. Ceux-ci doivent envoyer un message à : <a href="mailto:jacques.critchley@sshrc-crsh.gc.ca">jacques.critchley@sshrc-crsh.gc.ca</a> .	25-mars				
Bourses de doctorat du CRSH, concours 2020	Les processus de demande et d'évaluation du mérite se dérouleront comme prévu.	25-mars				

		Le concours de 2020 sera lancé le 29 juillet 2020. Les dates limites de présentation des demandes au concours de 2020, soit le 17 octobre (demandes présentées directement) et le 21 novembre (demandes présentées par l'entremise d'un établissement), demeurent inchangées pour l'instant.	05-mai		
Bourses doctorales du CRSH incluant les BESC		Lancement reporté au 29 juillet 2020	1er mai		
Bourses postdoctorales du CRSH, concours 2020		Les processus de demande et d'évaluation du mérite se dérouleront comme prévu.	25-mars		
Concours d'idées de politique internationale 2020		La date limite de présentation des demandes a été reportée au 15 mai 2020.	08-avr		
Initiatives conjointes et suppléments du programme Talent		Les processus de demande et d'évaluation du mérite se dérouleront comme prévu.	25-mars		
Plateforme de formation en recherche sur les villes en santé – 2e étape		Aucun changement aux dates limites du programme n'est prévu à ce moment.	25-mars		
		Le webinaire de renforcement prévu pour les 30 et 31 mars 2020 a été reporté jusqu'à nouvel ordre.	20-avr		
Prix Impacts du CRSH		La date limite pour la mise en candidature aux prix Impacts a été repoussée au vendredi 1er mai 2020. Nous prévoyons un léger retard dans l'évaluation et l'annonce des résultats.	27-mars		
Programme de bourses pour la formation en recherche sur le logement et du CRSH		La dernière réunion du comité sélection a eu lieu avec succès le 11 mars 2020. Bien qu'aucun délai ne soit prévu dans la communication des résultats aux établissements postsecondaires, certains retards peuvent survenir dans l'envoi de la documentation annonçant les résultats, y compris le formulaire d'évaluation, aux candidats.	25-mars		
Subventions Connexion		Aucun changement aux dates limites du programme n'est prévu à ce moment.	25-mars		
		Les réunions d'adjudication se tiendront par vidéoconférence. Pour les prochains concours, les candidats ne recevront que des notes (valeurs numériques) pour les principaux critères; les commentaires du comité et la notation des sous-catégories ne seront pas fournis.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020	
Subventions de développement de partenariat		Le concours de février 2020 a pris fin comme prévu. Les établissements ont reçu des avis de décision le 8 avril 2020 et les fonds ont été versés peu après. Certains retards peuvent survenir dans l'envoi de la documentation aux candidats annonçant les résultats.	07-mai	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>	
		Aucun changement aux dates limites du programme n'est prévu à ce moment.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>	
Subventions de développement Savoir		Le concours de novembre 2019 a pris fin comme prévu. Les établissements ont reçu des avis de décision le 24 mars 2020 et les fonds ont été versés peu après. Certains retards peuvent survenir dans l'envoi de la documentation aux candidats annonçant les résultats.	07-mai		
		Aucun changement aux dates limites du programme n'est prévu à ce moment.	25-mars		
Subventions d'engagement partenarial		Les réunions d'adjudication se tiendront par vidéoconférence. Les candidats au SDS ne recevront que des notes (valeurs numériques) pour les principaux critères. les commentaires du comité et la notation des sous-catégories ne seront pas fournis.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020	
		Bien que la date limite ait été prolongée au 19 mars 2020, nous ne prévoyons aucun retard pour l'évaluation et l'annonce des résultats aux universités. Cependant, des retards peuvent survenir dans l'envoi aux candidats de la documentation annonçant les résultats, y compris les formulaires d'évaluation.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>	
Subventions d'engagement partenarial - COVID-19		Les réunions d'adjudication se tiendront par vidéoconférence Pour les prochains concours, les candidats ne recevront que des notes (valeurs numériques) pour les principaux critères; les commentaires du comité et la notation des sous-catégories ne seront pas fournis.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020	
		Le CRSH lance l'initiative spéciale pour l'attribution de subventions d'engagement partenarial – COVID-19 qui fournira un soutien opportun et à court terme aux partenariats à petite échelle dirigés par des parties prenantes sur les questions, les défis et les impacts liés à la crise de COVID-19. Cette initiative spéciale donnera aux chercheurs et à leurs partenaires l'occasion de répondre à des besoins, des défis ou des opportunités urgents et spécifiques par le biais de collaborations. Elle offrira également une occasion unique de favoriser l'échange de connaissances entre les chercheurs de l'enseignement supérieur et les différents secteurs de la société tout en incluant les étudiants, les doctorants, les PDF et autres PHQ sur les questions, les défis et les impacts liés à la crise COVID-19.  Le CRSH s'engage à investir jusqu'à 1,5 million de dollars au cours des deux prochains concours de subventions d'engagement partenarial pour appuyer les projets liés à la COVID-19, à raison d'au plus 25 000 \$ par projet pendant un an.  Le CRSH acceptera les demandes présentées dans le cadre de cette initiative spéciale en fonction des dates limites suivantes : - 15 juin 2020 - 15 septembre 2020	24-avr	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>	
Subventions de partenariat – Première étape		Le processus de sélection se déroule comme prévu et les résultats seront annoncés aux établissements en juin 2020. Certains retards peuvent survenir dans l'envoi de la documentation aux candidats annonçant les résultats, y compris le formulaire d'évaluation.	25-mars		

		Les réunions d'adjudication se tiendront par vidéoconférence Pour les prochains concours, les candidats ne recevront que des notes (valeurs numériques) pour les principaux critères; les commentaires du comité et la notation des sous-catégories ne seront pas fournis.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		
	Subventions de synthèse des connaissances : La vie en fonction de la capacité limite de la Terre	Le processus de sélection se déroule comme prévu. Les résultats seront annoncés aux établissements d'ici la fin mars 2020. Certains retards peuvent survenir dans l'envoi des résultats aux candidats, y compris les formulaires d'évaluation.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
	Subventions de synthèse des connaissances : Travailler à l'ère du numérique	Le lancement du concours est reporté au 15 juillet La date limite de soumission des demandes est reportée au 17 décembre	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		
	Subventions institutionnelles du CRSH	Les petits établissements qui doivent soumettre un rapport d'activité d'ici le 30 avril 2020 peuvent communiquer avec le CRSH pour obtenir une prolongation, le cas échéant.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
	Subventions Savoir	La publication des résultats du Concours 2019-2020 est retardée; ils seront annoncés aux établissements à la mi-avril. La transmission des dossiers de résultats aux candidats individuels (y compris les formulaires d'évaluation des comités et les évaluations externes) pourrait aussi accusée un retard puisque cette information est envoyée par courrier. La date limite de soumission des demandes a été devancée passant du 15 au 1er octobre.	01-avr			
	Concours d'idées de politique internationale avec Affaires mondiales Canada	La date limite de soumission des demandes est reportée au 15 mai 2020	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		
	Carrefour d'idées - Imaginer l'avenir du Canada : l'économie circulaire	Le lancement du concours est reporté à 2021-2022	30-avr			
<b>Programmes des trois organismes</b>	<b>Tous les programmes</b>	<b>Prolongation de la période de validité des subventions</b> Le CRSH reconnaît que les activités de recherche financées peuvent être retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Les établissements d'enseignement peuvent dès maintenant approuver les demandes de prolongation maximale de 12 mois pour les subventions du CRSH qui se terminent entre le 1er février 2020 et le 31 mars 2021, inclusivement. Les chercheurs devraient en faire la demande auprès de leur établissement. Cette disposition s'applique à toutes les subventions, qu'elles aient été prolongées de n'importe quelle période ou pour n'importe quelle raison auparavant (y compris les prolongations automatiques). Cette disposition n'a pas de conséquences sur les subventions accordées dans les concours de l'automne 2020. Cette disposition permettra aux titulaires de continuer à utiliser leurs fonds et aux établissements de reporter le traitement des fonds résiduels de la subvention, conformément aux Lignes directrices du Fonds général de recherche (CRSH et CRSNG uniquement). Les établissements doivent maintenir des dossiers complets et exacts sur les subventions faisant l'objet d'une prolongation. Le mécanisme permettant aux établissements d'informer les organismes des détails de ces prolongations sera déterminé et communiqué dans un avenir proche. <b>Déplacements et annulation des déplacements</b> Le CRSH reconnaît qu'en plus des frais d'annulation des déplacements prévus, qui ont déjà fait l'objet d'un message des trois organismes, des chercheurs et des membres de leur équipe pourraient engager d'autres dépenses non remboursables par suite de l'annulation de ces déplacements et (ou) réunions en raison de la pandémie de COVID-19. Si les dépenses avaient été admissibles dans l'éventualité où le déplacement ou la réunion aurait eu lieu, ces dépenses habituellement non remboursables pourront être remboursées à même la subvention. <b>Autres dépenses exceptionnelles</b> Le CRSH reconnaît que d'autres frais peuvent être engagés dans certains cas d'engagements financiers en cours, comme les salaires ou les allocations du personnel à même les subventions de l'organisme. Par exemple, il est possible que certaines de ces personnes doivent s'isoler volontairement. Il est aussi possible que celles-ci ne soient pas en mesure de travailler ou de faire du télétravail pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19. Le CRSH confirme que ces frais non pris en charge par d'autres sources de financement au sein de l'établissement peuvent être payés à même la subvention à la condition que ces frais aient été admissibles en temps normal à ce type de paiement.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
		<b>Attentes relatives à la COVID-19 concernant les règlements interorganismes suivant l'attribution de bourses pour la formation en recherche</b> Les titulaires d'une bourse de formation en recherche (étudiants à la maîtrise et au doctorat et stagiaires postdoctoraux) peuvent reporter la date d'entrée en vigueur de leur bourse ou demander une interruption non payée de leur bourse pour une période d'au plus quatre mois en raison de la pandémie de COVID-19. Les titulaires d'une bourse au niveau de la maîtrise et au niveau du doctorat peuvent faire concorder le report avec la prochaine date d'entrée en vigueur d'une bourse (soit le 1er mai 2020, le 1er septembre 2020 ou le 1er janvier 2021). Les organismes continueront d'appuyer les titulaires d'une bourse de formation en recherche qui, en raison des défis que pose la pandémie de COVID-19, mènent des travaux de recherche uniquement à temps partiel. Les titulaires peuvent continuer de détenir leur bourse, et le CRSNG versera le plein montant de la bourse. Le montant des versements ne sera pas calculé au prorata, et la date de fin de la bourse ne sera pas modifiée.	04-mai			
	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	Les résultats du concours de 2019 seront communiqués en avril 2020, comme prévu. La date limite pour les mises en candidature soit le 3 novembre 2020, demeure inchangée pour l'instant.	26-mars			
	Bourses postdoctorales Banting	Le lancement du concours de 2020 est reporté au 1er juin 2020. La date de soumission des demandes est reportée au 1er octobre.	26-mars			
			29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		



Fonds de soutien à la recherche et subventions de projet supplémentaires (SPS)	La valeur indicative des subventions attribuées au cycle 2020-2021 sera communiquée aux établissements le 23 avril 2020. La date limite de présentation des formulaires de demande est reportée au 19 juin 2020. La date limite de soumission des rapports annuels du Relevé de compte et du Rapport sur les résultats est reportée au 30 septembre 2020.  La formule utilisée pour calculer la valeur des subventions n'a pas changé. Le budget du programme demeure inchangé. Les fluctuations sont donc reliées aux montants que les chercheurs de l'établissement ont reçus des trois organismes subventionnaires au cours des trois années les plus récentes pour lesquelles des données existent. Le budget des Subventions de projet supplémentaires a augmenté à 46,3 millions de dollars en 2020-2021, tel qu'il est prévu dans le Budget fédéral 2018.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	La date limite de soumission des rapports annuels est reportée au 30 septembre 2020.	25-mars			
	Les rapport de mi-parcours de la deuxième compétition sont remis à l'automne 2020. Les visites des comités sont remises à l'hiver 2021. Les sommets ont été annulés pour 2020.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		
Fonds Nouvelles frontières en recherche – volet Exploration	Les titulaires de subvention Exploration – qui ont maintenant complété la moitié de leur période de financement à la suite du concours de 2018 – voient leurs recherches interrompues en raison de fermetures inattendues résultant de la pandémie de COVID-19. Pour les chercheurs en début de carrière, qui étaient ciblés par ce concours inaugural, ces interruptions représentent un défi particulier, car ces chercheurs sont au stade de lancement et de développement de leur carrière. Il a donc été décidé d'allouer des fonds supplémentaires aux titulaires de subvention Exploration afin de garantir un soutien continu aux étudiants, aux titulaires de subvention et au personnel de recherche durant la pandémie et, lorsque la recherche reprendra, de leur permettre de terminer leur projet.	20-avr	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
	Les subventions Exploration du concours 2018 sont prolongés de 12 mois. Les suppléments accordés équivalent à plus ou moins 2,2 mois de financement.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		
	Le concours Exploration 2019 a pris fin comme prévu. Les candidats ont reçu des avis de décision le 31 mars 2020 et les fonds ont été versés peu après. Toutefois, l'affichage des résultats de l'évaluation des candidats (y compris les notes par critères et les messages aux candidats, le cas échéant) pourrait être retardé.	20-avr	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
	Le lancement du concours 2020 est prévu en juin.	29-avr	Présentation du CRSH dans le cadre de la rencontre des Leaders du 29 avril 2020		
Fonds Nouvelles frontières en recherche – volet International	Certaines dates limites du Concours du programme Horizon 2020 sur les grandes plateformes ont été prolongées en raison des changements de dates apportées par l'Union européenne. Celles indiquées dans le tableau sur la page du concours sont les dates limites actuelles. Notez qu'il s'agit des dates limites de soumission à l'organisme par les administrateurs de recherche; les établissements peuvent avoir des dates limites internes plus hâtives. Consultez régulièrement la page du Concours du programme Horizon 2020 sur les grandes plateformes pour des mises à jour.	03-avr	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
Fonds Nouvelles frontières en recherche – volet Transformation	Alors que nous finalisons l'examen du calendrier du concours, la date limite des lettres d'intention du Concours 2020 du volet Transformation a été repoussée au 15 juillet 2020, à 20 heures (heure normale de l'Est). Il s'agit de la date limite de soumission par les administrateurs de la recherche; les établissements peuvent avoir un délai interne plus court.	25-mars			
Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat	Les résultats du concours de 2019 seront communiqués en avril 2020 comme cela est prévu aux calendriers des organismes. Les dates limites de présentation des demandes soit le 17 octobre (demandes présentées directement) et le 21 novembre (demandes présentées par l'entremise d'un établissement canadien) demeurent inchangées pour l'instant.	26-mars			
	Le concours de BESC-D de 2020 sera lancé le 29 juillet 2020.	04-mai	<a href="https://www.nserc-crsng.gc.ca/Media-Media/NewsDetail-DetailNouvelles_fra.asp?ID=1139">https://www.nserc-crsng.gc.ca/Media-Media/NewsDetail-DetailNouvelles_fra.asp?ID=1139</a>		
Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise	La date d'ouverture du portail où les étudiants pourront accepter ou refuser leur bourse est reportée au 15 avril 2020. Les candidats qui auront besoin d'une prolongation du délai de 21 jours pour accepter ou refuser leur bourse devront communiquer avec l'organisme approprié.  CRSH: fellowships@sshrc-crsh.gc.ca CRSNG: schol@nserc-crsng.gc.ca IRSC: cgsma-bescbm@cihr-irsc.gc.ca  Les quotas de bourses par établissement sont prolongés jusqu'au prochain cycle de concours. La date limite du 1er décembre 2020 pour la présentation des demandes demeure inchangée pour l'instant.	26-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		
Programme de bourses d'études supérieures du Canada – Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith	Les dates limites du 10 juin 2020 et du 10 octobre 2020 demeurent inchangées pour l'instant.	27-mars			
Programme des chaires de recherche Canada 150	La date limite de soumission des rapports annuels est reportée au 30 septembre 2020.	25-mars	<a href="https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx">https://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/covid-19-fra.aspx</a>		

	Programme des chaires de recherche du Canada	L'annonce des résultats du cycle d'octobre 2019 (2019-2) est reportée au mois de juin 2020. Les dates de début des renouvellements et des nouvelles nominations seront rétroactives au 1er avril 2020.  Le Programme revient temporairement à un modèle à deux cycles. La date limite de nomination du cycle d'admission d'avril est reportée au 8 juin 2020 et les résultats seront communiqués en décembre 2020. Les cycles de septembre et décembre seront combinés, la date limite étant le 9 novembre 2020 et les résultats connus en avril 2021.  Le Programme continue d'accepter des nominations hors cycle de candidats étrangers ainsi que des nominations servant à l'atteinte des cibles en matière d'équité d'un établissement.  La date limite des rapports annuels des titulaires de chaire ainsi que des établissements est reportée au 30 septembre 2020.	25-mars			
	Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada	La date limite de soumission des rapports annuels est reportée au 30 septembre 2020.	25-mars			
<b>FCI</b>	<b>Fonds d'innovation</b>	L'évaluation des propositions pour le concours 2020 du Fonds d'innovation progresse conformément aux échéanciers d'origine. Toutefois, nous avons remplacé les réunions en personne de nos comités d'experts par des rencontres par vidéoconférence ou téléconférence. Nous avons aussi éliminé les réunions en personne avec les représentants des établissements et des projets. Nous invitons les chercheurs à communiquer avec l'agent de liaison avec la FCI de leur établissement afin d'obtenir de l'information sur leurs propositions. Pour toutes les autres parties prenantes du concours 2020 du Fonds d'innovation, veuillez écrire à if-fi.2020@innovation.ca si vous avez des questions.	06-avr	<a href="https://www.innovation.ca/fr/demander-gerer-financement/faq-changements-raison-covid-19#LES-ACTIVITE%20C3%89S-DE-LA-FCI">https://www.innovation.ca/fr/demander-gerer-financement/faq-changements-raison-covid-19#LES-ACTIVITE%20C3%89S-DE-LA-FCI</a>		
	<b>Fonds des leaders John-R.-Evans</b>	La date limite du prochain concours du Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE), établie au 15 juin 2020, demeure inchangée. Si votre établissement n'est pas en mesure de respecter cette échéance, il peut continuer d'utiliser le financement qui lui a été attribué jusqu'alors pour le prochain concours du Fonds des leaders John-R.-Evans (date limite du 15 octobre 2020).	06-avr			
	Propositions de partenariats avec le FLJE (les Chaires de recherche du Canada, les Subventions Alliance du CRSNG ainsi que les subventions Savoir et les subventions de partenariat du CRSH)	Les établissements sont invités à soumettre les propositions de partenariats avec le FLJE dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) en même temps que vous soumettez votre proposition à l'organisme partenaire approprié (CRC, CRSNG ou CRSH). Veuillez vérifier les dates limites sur les sites Web des organismes partenaires afin de vous assurer que vous avez l'information la plus récente.	06-avr			
	<b>Tous les programmes de la FCI</b>	<b>Les documents qui nécessitent une signature</b> <b>La FCI acceptera-t-elle un autre type de signature que les signatures manuscrites pour les documents comme le formulaire de finalisation des contributions, les déclarations d'adhésion et les ententes de contribution financière?</b> Oui. Nous accepterons l'approbation par courriel de ces documents. —Instructions pour les formulaires de finalisation des contributions (PDF) —Instructions pour les déclarations d'adhésion (PDF)  Les établissements ayant une entente de contribution vont recevoir un courriel de notre part comprenant les instructions à suivre pour approuver l'entente électroniquement au lieu d'utiliser une signature manuscrite.	06-avr			
		<b>La finalisation des contributions</b> <b>Est-ce que le processus de finalisation des contributions de la FCI se poursuit?</b> Oui. Les établissements doivent continuer à verser les formulaires de finalisation des contributions signés dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) pour lancer le processus de finalisation des contributions. Nous accepterons les approbations par courriel de ces documents si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir une signature manuscrite.  <b>La FCI repousse-t-elle la date limite de soumission des documents de finalisation des contributions?</b> Oui. Nous repoussons de trois mois l'échéance. Ainsi, les établissements disposeront d'une période de 12 mois pour soumettre leurs documents de finalisation des contributions. Pour le cas où nous aurions déjà accordé une prolongation pour un projet en particulier, nous repousserons cette échéance de trois mois supplémentaires.  <b>Est-ce que des copies papier des ententes de contribution financière continueront d'être envoyées par la poste aux établissements?</b> Non. Nous enverrons par courriel les ententes de contribution financière à l'agent de liaison, à l'administrateur de compte ou au signataire autorisé, selon la personne qui aura été indiquée dans votre déclaration d'adhésion. Dans notre courriel, nous incluons des instructions détaillées sur la façon d'approuver une entente de contribution financière par voie électronique plutôt que sur copie papier.	06-avr			
		<b>Les paiements aux établissements</b> <b>La FCI continuera-t-elle d'effectuer les paiements aux établissements?</b> Oui	06-avr			

		<p><b>Les rapports financiers</b>  <b>La FCI repousse-t-elle la date limite de soumission des rapports financiers?</b>  Oui, nous repoussons de trois mois les échéances.  – Les rapports financiers intermédiaires doivent être terminés d'ici au 15 septembre*  – Les rapports annuels des projets sous dans le cadre du Fonds d'exploitation des infrastructures doivent être terminés d'ici au 15 septembre  – Les rapports financiers finaux doivent être soumis dans les neuf mois suivant la date de fin effective du projet. Cette prolongation s'applique seulement aux projets dont la date de fin effective ne s'étend pas au-delà du 31 mars 2021.</p> <p>*Veuillez noter que si le paiement de l'un ou l'autre de vos projets est prévu pour le 15 juillet prochain, il vous sera versé seulement après la révision du rapport financier intermédiaire. Nous vous encourageons donc fortement à nous soumettre le plus rapidement possible les rapports financiers des projets dont le paiement est prévu pour le 15 juillet.</p>	06-avr			
		<p><b>Les rapports d'avancement de projet</b>  <b>La FCI repousse-t-elle la date limite de soumission des rapports d'avancement de projet?</b>  Oui. Les rapports d'avancement de projet pour 2020 et une question portant sur la mise en service de l'infrastructure de recherche sont maintenant disponibles dans le SGCF. Bien que les établissements soient fortement encouragés à traiter cela le plus tôt possible, la date limite est prolongée jusqu'au 30 septembre 2020.</p>	06-avr			
		<p><b>Notre établissement possède un espace requis pour héberger une infrastructure financée par la FCI. Nous réclamons normalement les coûts des services (par exemple, l'électricité, le chauffage, l'eau, les égouts, la sécurité et le nettoyage) de cet espace au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures ou du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Puisque le campus est fermé en raison de la pandémie de la COVID-19, est-il possible de continuer à réclamer les coûts des services comme une dépense au titre de ces fonds?</b></p> <p>Oui. Les services tels que l'électricité, le chauffage, l'eau, les égouts, la sécurité et le nettoyage qui soutiennent directement les espaces requis pour héberger et utiliser les infrastructures financées par la FCI sont considérés comme étant essentiels pour s'assurer que les infrastructures financées par la FCI soient dans un état opérationnel pour faire de la recherche. C'est pour cette raison qu'ils peuvent continuer d'être réclamés au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures ou du Fonds des initiatives scientifiques majeures même si le campus est fermé à cause de la pandémie de la COVID-19.</p>	27-avr			
		<p><b>Notre établissement emploie du personnel hautement qualifié (techniciens ou professionnels) pour exploiter et entretenir l'infrastructure financée par la FCI. Dans de nombreux cas, le salaire de ces employés est pris en charge par le Fonds d'exploitation des infrastructures ou le Fonds des initiatives scientifiques majeures. Puisque le campus est fermé, est-il encore possible de réclamer son salaire comme une dépense imputée à l'un de ces fonds?</b></p> <p>Oui. Étant donné que le personnel hautement qualifié qui participe directement à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure financée par la FCI est considéré essentiel à la tenue des activités actuelles et futures des laboratoires et des installations, les établissements peuvent continuer à réclamer le salaire de ces employés comme des dépenses qu'ils imputeront au Fonds d'exploitation des infrastructures ou au Fonds des initiatives scientifiques majeures, et ce, avec effet rétroactif au 1er avril 2020.</p> <p>Rétablir la capacité du Canada à mener ses activités scientifiques est une priorité, et ce personnel hautement qualifié jouera un rôle crucial pour la reprise diligente des activités réalisées grâce à l'infrastructure de recherche lorsque les campus rouvriront.</p>	24-avr			
		<p><b>Si le personnel directement impliqué dans la conception, l'ingénierie, la production, l'installation, la construction ou la rénovation des infrastructures ne peut travailler que sur le campus et que celui-ci est fermé, est-il tout de même possible de réclamer son salaire comme une dépense liée à un projet d'infrastructure financé par la FCI?</b></p> <p>Non. Les salaires du personnel professionnel, technique et de gestion, des consultants et des entrepreneurs qui sont directement impliqués dans la conception, l'ingénierie, la production, l'installation, la construction ou la rénovation des infrastructures ne peuvent pas être réclamés si ces personnes n'ont pas été en mesure d'effectuer le travail.</p>	24-avr			
		<p><b>La FCI couvrira-t-elle les frais de déplacement reliés aux projets financés par la FCI et qui ont été annulés en raison de la pandémie?</b></p> <p>Dans cette situation exceptionnelle, la FCI absorbera ces frais imprévus et exigera des établissements qu'ils les comptabilisent dans leurs rapports financiers. Cette mesure s'applique aux déplacements chez un fabricant, un négociant ou un fournisseur, et dont le rôle est relié au choix de l'infrastructure de recherche ou aux activités d'exploitation d'installations financées par le Fonds des initiatives scientifiques majeures.</p>	06-avr			

		<p><b>Dates d'achèvement des projets</b>  <b>La FCI repousse-t-elle automatiquement les dates d'achèvement des projets?</b>  Oui. Nous accordons aux établissements une prolongation automatique de six mois aux dates de fin des projets pour tenir compte des délais dans leur réalisation et dans l'exploitation de l'infrastructure. Ce report automatique ne s'applique qu'aux projets dont la date de fin approuvée est au plus tard le 31 mars 2021. Il s'applique rétroactivement aux projets dont la date de fin est le 1er décembre 2019 ou après. Le report a été implémenté directement dans le Système de gestion des contributions de la FCI.</p> <p>Dans le cas de projets dont la date de fin n'a jamais été prolongée, nous avons reporté cette date d'un an pour tenir compte de la période de six mois entre la date de fin prévue dans l'entente de contribution financière et la date de fin réelle du projet. Pour de plus amples détails sur cette distinction, veuillez vous reporter à la section 6.6.2 du Guide des politiques et des programmes de la FCI.</p> <p>Pour tous les projets dont la date de fin a été prolongée, l'établissement devra soumettre à la FCI toute autre modification en lien avec la date de fin du projet à des fins d'examen et d'approbation.</p>	17-avr				
IRSC	<b>Tous les programmes des IRSC</b>	<p>Les IRSC ont à cœur de soutenir les titulaires de subventions et de bourses, les candidats et les évaluateurs alors que nous nous adaptons, ensemble, à ces circonstances extraordinaires. Nous pourrions notamment <b>changer les dates limites</b> de présentation des demandes et des rapports, ou encore <b>prolonger la durée des subventions</b>.</p> <p>Nous sommes en train de passer en revue la liste des concours qui ont récemment été lancés ou qui devaient l'être dans les prochains mois afin de mettre en place des stratégies d'atténuation des risques pour chacun d'entre eux. Les <b>décisions seront prises au cas par cas</b>, puis communiquées rapidement aux chercheurs concernés par tous les moyens. Les trois organismes ont également décidé d'inclure dans les dépenses admissibles le remboursement de <b>frais de déplacement</b> non remboursables à même les fonds des organismes dans les cas où les déplacements sont annulés en raison de la pandémie de COVID-19.</p> <p><b>Évaluation par les pairs</b>  L'évaluation par les pairs en personne demeure la pratique officielle des IRSC. On étudie actuellement des façons d'atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les activités prévues d'évaluation par les pairs. De plus amples renseignements seront fournis aux personnes concernées pour chacun des concours.</p>	24-mars	<a href="https://cihr-irsc.gc.ca/f/51917.html">https://cihr-irsc.gc.ca/f/51917.html</a>			
	Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise	La publication des résultats dans le Portail de recherche est reportée du 1er avril au 15 avril 2020.	31-mars				
	<b>Subventions Projet</b>	<b>Annnonce de l'annulation du concours de subventions Projet du printemps 2020</b>		02-avr	<a href="https://cihr-irsc.gc.ca/f/51927.html">https://cihr-irsc.gc.ca/f/51927.html</a>		
		<b>Message complémentaire à l'annonce sur le concours de subventions Projet du printemps et la première série de mesures d'atténuation</b>		03-avr	<a href="https://cihr-irsc.gc.ca/f/51931.html">https://cihr-irsc.gc.ca/f/51931.html</a>		
		<p><b>Qu'en est-il du concours de subventions Projet de 2020?</b>  Étant donné les perturbations qu'entraîne la pandémie de COVID-19, les IRSC ont décidé de procéder à l'annulation du concours de subventions Projet du printemps 2020, lequel était en cours. Les IRSC maintiennent le cap quant à l'exécution du concours de subventions Projet de l'automne 2020.</p> <p><b>Que font les IRSC pour aider les chercheurs touchés par l'annulation du concours de subventions Projet du printemps 2020? Et l'ensemble du milieu de la recherche?</b>  Les IRSC n'ont pas pris cette décision à la légère, mais leur priorité absolue pour le moment est de lutter contre la propagation de la COVID-19. La décision repose sur cinq raisons principales :  - Beaucoup de nos pairs évaluateurs sont des cliniciens-chercheurs ou des professionnels de la santé qui ont accepté de donner un coup de main aux ressources sur le terrain. Il aurait été irresponsable de la part des IRSC de détourner l'attention de ces personnes en cette période critique.  - Puisque les chercheurs suivent les consignes de santé publique, c'est-à-dire réduire les déplacements et s'isoler, la tenue en personne d'une évaluation par les pairs pour le concours de subventions Projet du printemps 2020 aurait été à l'encontre des indications de santé publique.  - Notre bassin de pairs évaluateurs est composé de nombreux professeurs qui s'affairent actuellement à modifier leurs cours et leurs examens de fin de semestre de sorte qu'ils puissent avoir lieu en ligne. Comme ces personnes ont déjà beaucoup de pain sur la planche, nous ne souhaitons pas leur en ajouter davantage.  - Les chercheurs qui seraient normalement appelés à évaluer les demandes de ce concours — et le personnel des IRSC qui l'exécuterait — s'affairent à poursuivre une mission encore plus importante qui doit demeurer au sommet de leurs priorités : veiller à la santé et à la sécurité de leurs proches.  - Enfin, conformément aux efforts entrepris à l'échelle du gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, les bureaux des IRSC sont fermés, et tout le travail est effectué à distance. Notre priorité consiste à affecter nos ressources à la lutte du gouvernement du Canada contre la COVID-19.</p>	06-avr	<a href="https://cihr-irsc.gc.ca/f/51917.html">https://cihr-irsc.gc.ca/f/51917.html</a>			

		<p><b>Pourquoi les IRSC ne se sont-ils pas tournés vers l'évaluation virtuelle pour que le concours de subventions Projet du printemps 2020 ait lieu comme prévu?</b>  Vu les circonstances extraordinaires, les IRSC ont effectivement étudié la possibilité de recourir à une évaluation par les pairs virtuelle pour le concours de subventions Projet du printemps 2020. Cependant, nous savons que de nombreux pairs évaluateurs sont des cliniciens ou des professionnels de la santé qui ont accepté de prêter main-forte dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et qu'ils ne sont évidemment pas disponibles en ce moment. De plus, nous sommes conscients que les professeurs s'affairent actuellement à modifier leurs cours et leurs examens de fin de semestre pour qu'ils aient lieu en ligne. Comme ces personnes ont déjà beaucoup de pain sur la planche, nous ne voulions pas leur en ajouter davantage. L'évaluation virtuelle n'était donc pas une solution optimale. Nous sommes conscients des préoccupations des chercheurs à l'égard de la qualité des évaluations virtuelles et, vu l'évolution rapide de la situation, nous ne pouvions garantir la fiabilité de l'infrastructure essentielle requise pour mener à bien le concours. Pour toutes ces raisons, nous avons écarté l'idée de recourir à l'évaluation virtuelle pour le concours de subventions Projet du printemps 2020.</p> <p><b>Pourquoi les IRSC n'ont-ils pas simplement reporté le concours à l'été?</b>  Compte tenu de l'évolution constante de la situation, il est possible que les activités normales des IRSC n'aient pas repris à temps pour que le concours de subventions Projet soit mené à bien cet été. Les IRSC ont jugé plus prudent de reporter le tout à l'automne, moment où les chances de pouvoir tenir un concours de grande qualité devraient être accrues.</p> <p><b>Qu'advient-il de la demande que j'ai déjà soumise au concours de subventions Projet du printemps 2020? Puis-je la modifier? Puis-je la soumettre de nouveau au concours de subventions Projet de l'automne 2020?</b>  Si vous avez déjà soumis une demande au concours de subventions Projet du printemps 2020, vous aurez la capacité de la reporter automatiquement au concours de subventions Projet de l'automne 2020. Vous pourrez fournir un supplément d'une page précisant d'autres données ou publications à l'appui. Vous aurez également l'option de retirer votre demande et la soumettre au concours de l'automne. Les IRSC communiqueront directement avec vous au cours des prochaines semaines pour vous aider dans les prochaines étapes.  Les candidats du concours de subventions Projet du printemps 2020 qui souhaitent obtenir une nouvelle subvention, et dont les subventions de recherche libre devaient arriver à échéance entre le 30 juin 2020 et le 30 mars 2021, auront l'option d'accepter une année de financement supplémentaire. Ce financement correspondra au montant annuel moyen de la subvention prenant fin. Les candidats qui se prévalent de cette option ne seront pas admissibles au concours de subventions Projet de l'automne 2020 à titre de candidats principaux désignés. Cette mesure vise à réduire le volume de demandes attendu au concours de subventions Projet de l'automne 2020.</p> <p><b>Pourquoi les IRSC n'ont-ils pas simplement reporté le concours à l'été?</b>  Compte tenu de l'évolution constante de la situation, il est possible que les activités normales des IRSC n'aient pas repris à temps pour que le concours de subventions Projet soit mené à bien cet été. Les IRSC ont jugé plus prudent de reporter le tout à l'automne, moment où les chances de pouvoir tenir un concours de grande qualité devraient être accrues.</p> <p><b>Comment les IRSC comptent-ils faire face au volume additionnel causé par l'annulation d'un concours?</b>  Les IRSC évaluent les meilleurs moyens d'atténuer la pression causée par le volume additionnel qu'entraînera l'annulation du concours de subventions Projet du printemps 2020. L'une des mesures prises consiste à instaurer une restriction selon laquelle les candidats au concours de subventions Projet du printemps 2020 qui acceptent une prolongation du financement pour une période d'un an ne seront pas admissibles, à titre de candidats principaux désignés, au concours de subventions Projet de l'automne 2020. Ils pourraient aussi envisager de restreindre le nombre de demandes pouvant être soumises à l'ensemble du concours.</p> <p><b>Qu'en est-il des autres concours et activités à venir des IRSC?</b>  Bien que nos plus grandes priorités consistent à atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les chercheurs subventionnés par les IRSC et à venir en aide à ceux et celles qui sont touchés par l'annulation du concours de subventions Projet du printemps 2020, nous devons reporter ou annuler d'autres concours et activités (webinaires) prévus pour les prochaines semaines et les prochains mois. Nous nous employons à élaborer une stratégie pour chacun des concours de financement en cours ou dont le lancement était prévu pour les semaines ou les mois à venir. Nous aviserons les personnes concernées et tenterons de le faire le plus tôt possible; nous communiquerons d'autres renseignements à l'ensemble du milieu au cours des prochaines semaines. Il faut s'attendre à un retard de trois mois pour l'ensemble des activités.</p> <p><b>Qu'advient-il des possibilités de financement stratégique?</b>  Les IRSC instaurent un moratoire sur toute possibilité de financement stratégique ou menée par un institut, actuelle ou nouvelle, pour les trois prochains mois. Bien sûr, tous les concours liés à la COVID-19 auront toutefois lieu comme prévu.</p> <p><b>Les activités reprendront-elles leur cours normal une fois que le moratoire sur les possibilités de financement stratégique ou menées par un institut sera levé?</b>  Non. L'exécution des programmes des IRSC est perturbée par la pandémie, et il sera impossible d'effectuer l'équivalent de douze mois de travail dans une période de neuf mois, particulièrement en ce qui concerne la tenue du concours de subventions Projet de l'automne 2020. Les IRSC s'affairent à déterminer quelles possibilités de financement stratégique ou menées par un institut pourront avoir lieu pendant l'année financière. Nous collaborons avec nos partenaires dont le financement est touché par cette situation.</p> <p><b>Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?</b>  Les IRSC prendront contact avec les candidats et les évaluateurs du concours de subventions Projet du printemps 2020 en vue de les aider à s'y retrouver et à bien comprendre leurs options. Ils tiendront en outre des webinaires en prévision du concours de subventions Projet de l'automne 2020 afin de répondre aux questions. D'ici là, consultez la page Web des IRSC consacrée à la COVID-19, qui est mise à jour régulièrement. Vous pouvez également écrire aux IRSC à support.soutien@cibr.irsc.gc.ca.</p>				
--	--	---	--	--	--	--

		<p><b>Les IRSC offrent-ils une prolongation d'un an à tous les titulaires d'une subvention de recherche libre?</b>  Les IRSC prolongeront d'un an le financement des subventions de recherche libre qui arrivent à échéance entre le 30 juin 2020 et le 30 mars 2021 et qui sont actuellement détenues par des chercheurs ayant présenté une demande au concours de subventions Projet du printemps 2020 à titre de candidat principal désigné. En outre, les IRSC prolongeront le financement de toutes les subventions transitoires aux candidats principaux désignés du concours de subventions Projet de l'automne 2019.</p> <p>Le 8 avril, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a annoncé qu'il offrait à tous les titulaires d'une subvention à la découverte active la possibilité de prolonger leur subvention avec le versement des fonds pendant une année selon leur niveau de financement actuel. Les IRSC ont reçu plusieurs demandes pour savoir s'ils pouvaient eux aussi adopter cette approche. Cette option est impossible, car la valeur moyenne des subventions accordées par les IRSC est beaucoup plus élevée que la valeur des subventions du CRSNG. C'est pourquoi les IRSC n'offrent pas à tous les titulaires d'une subvention de recherche libre la possibilité de prolonger leur financement d'un an. Les IRSC réaffectent des fonds inutilisés du concours de subventions Projet du printemps 2020 aux futures subventions Projet, afin de faire contreponds à l'augmentation attendue du nombre de demandes aux prochains concours. Le budget précis des futurs concours de subventions Projet sera annoncé lorsque la prochaine possibilité de financement sera lancée cet été.</p>	15-avr			
		<p><b>Les IRSC couvriront-ils les frais courants et supplémentaires engagés pendant la pandémie de COVID-19 dans le cadre d'activités de recherche financées?</b>  Les IRSC, le CRSNG et le CRSH savent qu'en raison des nouvelles circonstances entourant la pandémie de COVID-19, les titulaires de subvention et les équipes de recherche pourraient devoir non seulement continuer de s'acquitter des frais courants liés à la recherche, mais aussi assumer des frais supplémentaires dans le cadre d'activités financées par un organisme subventionnaire qui ne seraient normalement pas engagés (par exemple, pour les déplacements et la rémunération). Les organismes comptent faire preuve de souplesse pour soutenir les titulaires de subvention pendant cette période et reconnaissent que certains de ces frais pourraient être payés à même les fonds de subvention. Par conséquent, ils s'en remettent aux établissements administrateurs pour déterminer si les frais supplémentaires concordent avec les principes et les directives énoncés dans le Guide d'administration financière des trois organismes (et si elles sont jugées admissibles, ces dépenses pourront être payées à même les fonds de subvention).</p> <p>Par ailleurs, les organismes comprennent que certaines activités de recherche qui étaient prévues ne peuvent pas être réalisées en raison de la fermeture des établissements de recherche, qui oblige la majorité des gens à travailler à distance, s'il est même possible pour eux de travailler. Ils considèrent donc que l'admissibilité des membres des équipes de recherche à une rémunération à même les fonds de subvention demeure valide dans le contexte actuel (et que ces personnes devraient continuer d'être rémunérées).</p>	20-avr			
FRQ	Tous les programmes	<p><b>Suivi des demandes financées</b>  Les Fonds de recherche du Québec reconnaissent que la pandémie causée par le nouveau coronavirus (COVID-19) peut avoir des impacts sur la poursuite des activités de recherche des titulaires d'octrois comme pour l'ensemble du personnel des établissements de recherche en soutien à ces activités. Il est évident que les exigences en matière de suivi des dossiers financés seront adaptées afin de tenir compte du contexte pandémique. Nous faisons tout le nécessaire afin que les rapports de suivi disponibles à la communauté de la recherche aux dates initialement prévues dans notre progiciel de gestion de données FRQnet. Nous ferons preuve de flexibilité quant aux dates limites des opérations de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Rapports financiers 2019-2020</b> : Les dates d'ouvertures prévues pour la semaine du 20 avril 2020 dans le portail des établissements FRQnet sont maintenues. La date limite des rapports financiers électroniques – initialement au 30 juin 2020 – est quant à elle reportée au 30 septembre 2020. Un espace particulier a été prévu dans nos rapports financiers afin de permettre aux services des finances des établissements de décrire, s'il y a lieu, l'impact de la pandémie COVID-19 sur les dépenses qui y seront déclarées.</li> <li>● <b>Composition des regroupements de recherche</b> : Les rapports de suivi FRQnet liés à la mise à jour des compositions des équipes et des regroupements de recherche sont disponibles dans le portfolio électronique en vue de l'exercice de mise à jour annuelle attendue pour le 30 mai prochain. Cette opération s'applique à l'ensemble des programmes des Fonds de recherche (sauf Centres de recherche FRQS). Il est important de souligner que les regroupements stratégiques NT-SC doivent désormais effectuer cette mise à jour dans FRQnet pour cette date, plutôt que pour la fin mars comme c'était le cas dans l'application eRegroupement.</li> <li>● <b>Rapport final</b> : De nombreux rapports finaux et rapports d'étapes destinés entre autres à collecter les retombées de la recherche financée sont disponibles actuellement dans le système FRQnet. Les dates limites de ces rapports, fixées entre mars et juin en fonction des programmes, sont unilatéralement repoussées à l'automne prochain, soit au plus tard le 30 septembre 2020. Des communications plus ciblées seront envoyées sous peu aux titulaires des octrois concernés.</li> </ul> <p><b>Réactivité et collaboration</b>  Nous continuons de surveiller étroitement l'évolution de la situation et d'évaluer les différents impacts actuels et éventuels sur nos opérations. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans ce contexte hors du commun et souhaitons particulièrement exprimer ici notre souplesse et notre solidarité envers toute la communauté de la recherche d'ici la fin de cette crise.</p>	23-mars	<p>Courriel de Mathieu Fortin  Coordonateur en gestion de projets  Fonds de recherche du Québec</p> <p><a href="http://www.uqac.ca/coronavirus/wp-content/uploads/2020/03/FRQ_Info-suivi-dossiers-finances_23032020.pdf">http://www.uqac.ca/coronavirus/wp-content/uploads/2020/03/FRQ_Info-suivi-dossiers-finances_23032020.pdf</a></p>		

		<p><b>Période de fin des octrois</b></p> <p>Les Fonds de recherche du Québec réitèrent leur appui aux titulaires d'octrois ainsi qu'au personnel des établissements de recherche subissant les impacts de la pandémie causée par le nouveau coronavirus (COVID-19). Plusieurs informations relatives aux rapports de suivi FRQnet (rapport financier, mise à jour annuelle, rapport final) ont été communiquées le 23 mars dernier afin de repousser des dates limites qui, dans ces circonstances exceptionnelles, ne pouvaient être que difficilement respectées. Nous espérons que ces mesures pourront atténuer la pression exercée sur le personnel des établissements ainsi que sur les titulaires d'octrois impliqués dans la compilation des données requises dans le cadre de ces opérations de suivi.</p> <p>Nous rappelons que les dispositions des Règles générales communes continuent de s'appliquer en ce qui concerne la période de fin des octrois :</p> <p><b>6.10 Solde des octrois, sommes non dépensées au terme des travaux et trop-perçus</b></p> <p>Les sommes non dépensées à la fin de l'année budgétaire peuvent être reportées d'une année à l'autre, et ce, pour la durée de l'octroi. Les sommes non dépensées à la fin de la période de l'octroi peuvent également être reportées pour terminer les activités de recherche pour lesquelles l'octroi a été accordé, et ce pour une période maximale d'une année additionnelle, mais doivent être justifiées. Au terme de cette période, le solde doit être retourné au Fonds. La date de fin des subventions demeure ainsi le 31 mars ; toutefois, si une année supplémentaire pour dépenser est nécessaire dans l'un des dossiers financés dans votre établissement, nous invitons les titulaires d'octroi à en faire la demande par courriel à la personne responsable du programme concerné, selon le processus régulier. Nous ferons les suivis conséquents en tenant compte du contexte.</p> <p>Je vous invite à communiquer avec nous à l'adresse <a href="mailto:rapportfinancier@frq.gouv.qc.ca">rapportfinancier@frq.gouv.qc.ca</a> si vous avez des questions.</p>	25-mars	<p>Courriel de Mathieu Fortin          Coordonateur en gestion de projets          Fonds de recherche du Québec</p> <p><a href="http://www.uqac.ca/coronavirus/wp-content/uploads/2020/03/Communication_FRQ_25032020.pdf">http://www.uqac.ca/coronavirus/wp-content/uploads/2020/03/Communication_FRQ_25032020.pdf</a></p>		
		<p><b>Report des dates de fin de subvention</b></p> <p>J'ai reparlé avec Rémi Quirion et je crois qu'il y a une confusion quand nous parlons de fin d'année au 31 mars 2020 qui doit être maintenue.</p> <p>Bien évidemment les FRQ vont être très flexibles pour reporter les délais en cette période d'instabilité.</p> <p>Nous avons aussi des discussions avec le gouvernement pour tenter d'aller plus loin.</p>	26-mars	<p>Courriel de Karine Assal          Directrice de l'administration et          Secrétaire des conseils d'administration          Fonds de recherche du Québec          à          Catherine Mounier          Vire-rectrice à la recherche          création et diffusion          Université du Québec à Montréal</p>		
		<p>Par nos opérations quotidiennes, nous nous assurons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que le <b>calendrier des versements</b> prévus à partir du 1er avril soit maintenu pour toutes les bourses et subventions qui sont soutenues par les FRQ pour l'année en cours et pour les années subséquentes;</li> <li>• de vous communiquer, via les instances de vos établissements, l'information nécessaire concernant les <b>modalités de gestion des octrois en cours</b>. Les FRQ seront flexibles dans toutes leurs opérations, notamment pour les rapports financiers, les mises à jour des dossiers, les rapports finaux et les périodes de fin des octrois</li> </ul> <p>Par ailleurs, lors des séances des conseils d'administration des FRQ qui se tiendront en virtuel dans la deuxième semaine d'avril, les <b>décisions d'octrois</b> à l'issue des récents concours restent à l'ordre du jour.</p>	31-mars	<p>Communication du Scientifique en chef          concernant les bourses et les subventions</p>		
		<p>La prolongation des échéances d'une année est acquise (même si un projet est déjà dans son année de grâce).</p> <p>Pas de report de fin d'année financière mais le rapport financier est reporté au 30 septembre.</p> <p>Les bourses seront versées comme prévu cet été. L'obligation de preuve d'inscription est levée pour l'été. Les nouvelles bourses seront annoncées fin avril et le versement sera effectué en septembre comme à l'habitude. Idem pour chercheurs boursiers.</p>	30-mars	<p>Rencontre ad hoc du Comité de la          recherche du BCI</p>		
		<p>Les octrois des concours échus seront effectués selon le calendrier habituel</p> <p>Les dates de concours de l'automne des programmes réguliers sont maintenues</p>	01-avr	<p>Rencontre des Chefs d'établissements          avec Rémy Quirion</p>		
<b>FRQNT</b>	Regroupements stratégiques	<p>Pas encore de décision mais recommandation faite par les universités de reporter d'une année avec poursuite du financement pour l'année.</p>	30-mars	<p>Réunion ad-hoc du Comité de la          recherche du BCI</p>		
	Regroupements stratégiques, centres, instituts et réseaux de recherche	<p>Prolongation d'une année complète de financement aux regroupements stratégiques, centres, instituts et réseaux de recherche.          Report d'un an des prochains concours.          Les formulaires ouvriront donc à l'été 2021, le cas échéant.</p>	09-avr	<p><a href="http://www.frqnt.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-nature-et-technologies/espace-presse/nouvelles-et-communiqués/nouvelle?id=coeinr8j1586">http://www.frqnt.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-nature-et-technologies/espace-presse/nouvelles-et-communiqués/nouvelle?id=coeinr8j1586</a></p>		
<b>FRQSC</b>	Regroupements stratégiques	<p>Report des évaluations de mi-parcours</p>	30-mars	<p>Réunion ad-hoc du Comité de la          recherche du BCI</p>		
	Regroupements stratégiques, centres, instituts et réseaux de recherche	<p>Prolongation d'une année complète de financement aux regroupements stratégiques, centres, instituts et réseaux de recherche.          Report d'un an des prochains concours.          Les formulaires ouvriront donc à l'été 2021, le cas échéant.</p>	09-avr	<p><a href="http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-société-et-culture/espace-presse/nouvelles-et-communiqués/nouvelle?id=coeinr8j1586447315340&amp;">http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-société-et-culture/espace-presse/nouvelles-et-communiqués/nouvelle?id=coeinr8j1586447315340&amp;</a></p>		

FRQS	Centres, instituts et réseaux de recherche	Pas de concours de centre cette année	30-mars	Réunion ad-hoc du Comité de la recherche du BCI		
		Prolongation d'une année complète de financement aux centres, instituts et réseaux de recherche Report d'un an des prochains concours. Les formulaires ouvriront donc à l'été 2021, le cas échéant.	09-avr	<a href="http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-sante/espace-presse/nouvelles-et-communications/nouvelle?id=coeinr8j1586447315340&amp;">http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/web/fonds-sante/espace-presse/nouvelles-et-communications/nouvelle?id=coeinr8j1586447315340&amp;</a>		
	Appel à projets transnationaux pour la recherche 'Éthique, Légale et Sociale (ELSA) en Neurosciences' dans le cadre de l'ERA-NET NEURON (JTC 2020)	Les partenaires du réseau ERA-NET NEURON, dont fait partie le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) lancent un appel à projets collaboratifs afin de soutenir des recherches internationales dans le domaine Éthique, Légal et Social (ELSA) de la Neurosciences. L'appel a pour but de faciliter les projets de recherche multinationaux et collaboratifs qui traiteront de questions importantes concernant les aspects éthiques, philosophiques, juridiques et socioculturels liés aux neurosciences et à leurs avancées récentes. Date limite prolongée pour soumettre la demande complète : 18 mai 2020, 8 h 00 A.M.	15-avr	<a href="mailto:communications.sante@frq.gouv.qc.ca">communications.sante@frq.gouv.qc.ca</a>		